

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2023 - 082

**Objet : Marché 2209 : installation d'un système anti-intrusion et télésurveillance des bâtiments communaux
Avenant n°2**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-6 relatif aux substitutions de titulaire initial du marché,

Considérant le rachat de l'entreprise STANLEY SECURITY par l'entreprise SECURITAS Technology Service SAS depuis le 23 janvier 2023 ;

Considérant la nécessité d'approuver le nouveau titulaire du marché, son siège social sis 253, Quai de la Bataille de Stalingrad 92130 ISSY LES MOULINEAUX, son SIRET qui est 702 034 448 005 64, ainsi que son RIB ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant avec cette entreprise afin d'enregistrer ces changements ;

Considérant que la modification n'a aucune incidence financière.

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°2 au marché n°2209 « système anti-intrusion et télésurveillance des bâtiments communaux.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 21/09/2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

